

Rue St-Martin 26
1014 Lausanne

Année scolaire 2025-2026

Demande d'admission dans une structure particulière sport-études des gymnases, selon discipline

(Ne sélectionner qu'une seule combinaison, par ex. 1^{ère} année & Football & Ecole de commerce)

1^{ère} année

2^e année

Gymnase Beaulieu  Football (masculin)	Gymnase Renens  Handball	Gymnase Chamblandes  Basketball	Gymnase Provence  Hockey sur glace (masculin)
--	--	---	--

Ecole	Commerce		Ecole	Commerce		Ecole	Culture générale		Ecole	Culture générale	
	Culture générale			Culture générale			Maturité			Maturité	
	Maturité			Maturité							

1. Renseignements personnels

1.1 Elève		
Sexe	Féminin	Masculin
Nom		
Prénom		
Date de naissance		
Adresse électronique		
Téléphone portable		

1.2 Parents ou responsable légal	
Nom	
Prénom	
Adresse	
Code postal	
Localité	
Adresse électronique	
Téléphones portables	

1.3 Scolarité						
Etablissement scolaire actuel						
Localité						
Voie		VG		VP		Autre*
Classe						
Maîtrise de classe	Mme ou M.					
*Veuillez préciser						

2. Objectifs de l'élève

2.1 Objectifs de l'élève sur le plan sportif durant la scolarité postobligatoire

2.2 Dans la mesure du possible, objectifs de l'élève, après la scolarité postobligatoire

--

3. Pratique du sport :

Discipline pratiquée	
Club sportif et personne(s) responsable(s) de l'entraînement sportif	
Adresse électronique	
Téléphone	
Médecin qui assure le suivi sportif (nom, adresse, téléphone)	
Nombre d'heures d'entraînement hebdomadaire	
Niveau atteint et résultats	

Annexes indispensables à joindre à la présente demande :

- Lettre de motivation personnelle, rédigée par le ou la candidate
- Attestation du club et/ou de l'association sportive concernée
- Une photo passeport (format jpg)

Annexes facultatives à joindre à la présente demande :

- Tout autre document utile à l'appréciation de la demande

Lieu et date	
--------------	--

Signature de l'élève

Signature d'un parent ou
représentant légal

Renseignements sur les aspects sportifs de la candidature :

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

Monsieur Florian Etter :

Tél : +41 21 316 39 43

Destinataires de ce formulaire (pages 1 à 3) selon le sport :

<p>Pour le basketball</p> <p>Association Vaudoise de Basketball Monsieur Michel Voide Ch. de Maillefer 35 1052 Le Mont-sur-Lausanne</p>	<p>Pour le handball</p> <p>Association Vaudoise de Handball Monsieur François Bertherat Route de Marcolet 42 1023 Crissier</p>
<p>Pour le football</p> <p>LS Vaud Foot SA Monsieur Yannick Fankhauser Stade de la Tuilière Route de Romanel 10 1018 Lausanne</p>	<p>Pour le hockey sur glace</p> <p>Association Cantonale Vaudoise de Hockey sur glace (ACVHG) et LHC Academy Monsieur Pascal Morier Chemin du Viaduc 14 1008 Prilly</p>

Cette demande est à retourner aux associations sportives pour **le vendredi 15 novembre 2024 au plus tard** (la date du timbre postal faisant foi) aux adresses de l'association ci-dessus. **Toute demande tardive ne pourra être prise en considération, sauf cas de force majeure. Dans tous les cas, elle sera mise en liste d'attente.**

Une copie de la demande (.pdf) doit être envoyée par **courriel** (en un seul fichier) à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) : info.gymnase@vd.ch

Préavis à compléter par le partenaire sportif sur la base du dossier d'admission reçu

Association ou institution qui délivre son préavis	
Nom et fonction de la personne représentant l'association ou l'institution	
Téléphone	
Adresse électronique	
Nom et prénom du ou de la candidate	

Evaluation

Le ou la candidate répond-il/elle aux critères initiaux pour sa discipline ?			
Oui		Non	

Le ou la candidate a-t-il ou elle passé les épreuves de sélection pour sa discipline ?			
Oui		Non	

Avis du jury sur le ou la candidate après les épreuves de sélection pour sa discipline ?			
Accepté		Refusé	

Annexes sur lesquelles se fonde le préavis			
Rapport du jury		Réponse aux critères certifiée par l'instance reconnue	

Commentaires

Date et signature de la personne représentant l'instance partenaire

Rue St-Martin 26
1014 Lausanne

Année scolaire 2025-2026 Procédure d'évaluation des artistes et sportifs d'élite

Critères et procédure pour les candidats qui pratiquent un sport

Les classes spéciales pour artistes, sportives et sportifs d'élite ou les structures particulières sport-études des gymnases vaudois sont réservées aux sportives et sportifs ayant atteint un degré d'aptitudes supérieur dans la pratique de leur sport. D'entente avec les associations sportives nationales, régionales (romandes) ou cantonales, un certain nombre de critères nécessaires doivent être remplis.

Ces critères d'admission ont été définis par le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) du Canton de Vaud en collaboration avec les associations sportives.

Quelle que soit la discipline pratiquée, les candidates et candidats doivent pouvoir attester d'un entraînement hebdomadaire de 10 heures au minimum (le cumul d'activités différentes n'est pas pris en considération).

Pour tous les sports, une attestation de l'association faitière est exigée.

Les critères sportifs précis pour une admission en classe spéciale pour sportives et sportifs de l'école de maturité au Gymnase sont disponibles sur le lien suivant :

→ [Critères sportifs pour déposer sa candidature à l'admission dans une classe spéciale du gymnase](#)

Les critères sportifs précis pour une admission dans une structure particulière sport-études des gymnases de Beaulieu, Renens, Chamblandes et Provence pour les élèves pratiquant le basketball, le football (masculin), le handball ou le hockey sur glace (masculin) sont disponibles sur le lien suivant :

→ [Critères sportifs pour déposer sa candidature à l'admission dans une structure particulière du secondaire II](#)

Tout renseignement complémentaire les concernant peut être obtenu à l'adresse suivante :

Service de l'éducation physique et du sport
Chemin de Maillefer 35 – 1014 Lausanne
Tél. 021 316 39 34

Les documents utiles à la détermination du préavis par les spécialistes doivent être annexés à la demande, tout comme la feuille complémentaire «sport collectif» ou «sport individuel» annexée.

Anne de Muralt Vocat
Office de l'enseignement gymnasial

Lausanne, le 20 août 2024 /ADM